

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

**Date de la séance**

8 JUILLET 2024

**Date de la convocation**

20 JUIN 2024

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du plan de prévention  
« Fortes chaleurs »**

FEUILLE 1/2

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice : 33  
Délégués titulaires présents : 18  
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix  
délibérative : 3  
Délégués avec pouvoir de vote : 8

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT JUILLET

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

**Délégués présents :**CA du Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickC de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART PhilippeCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de Mme AVARELLO)CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. FRECHOU), M. BRIET MichelCC Coteaux Arrats Gimone : DULONG Christian (pouvoir de M. ALEM), GABRIEL Bruno (pouvoir de M. DUPOUX), POMIES Christian (pouvoir de M. LAFFONT)CC des Deux Rives : DUPUY Jean (pouvoir de M. MEILHAN), BENVENUTO RaymondCC Terres des Confluences : SAMAIN HuguesCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel, LATAPIE Gérard (pouvoir de M. DEPRINCE)CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : BELLOC Alain, ESTANOVE PhilippeCC des Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)**Délégués excusés :**

PENSIVY (CA Grand Auch), ALEM, LAFFONT (3CAG), DUPOUX (CC Gascogne Toulousaine), ESCUDE (CC Deux Rives), AVARELLO, DELLAC (CC Terres des Confluences), MEILHAN, DEPRINCE (CC Lomagne T&G), FRECHOU (5C).

**Secrétaire de séance** : M. BLANCQUART Philippe**Objet : Approbation du plan de prévention « Fortes chaleurs »**

M. le Président rappelle qu'en tant qu'employeur public et en concertation avec son personnel, le SYGRAL vient d'établir un plan de prévention « Fortes chaleurs » définissant le système d'alerte ainsi que les mesures d'aménagement des postes et d'organisation du temps de travail de ses agents, afin de les adapter aux périodes de fortes chaleurs et de canicule, de sorte à assurer la continuité du service dans des conditions de travail satisfaisantes pour les agents.

Il précise que le plan établi, en lien avec le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) approuvé en 2022, se décline selon les dispositions suivantes :

- Rappel de la réglementation et des effets des fortes chaleurs sur la santé ;
- Evaluation du risque et des personnes à risque ;
- Mesures de prévention :
  - o Organisation du temps de travail (horaires décalés, télétravail...),
  - o Aménagement et équipement des postes de travail et des locaux,
  - o Information et formation des agents,
  - o Vigilance saisonnière et niveaux d'alerte (seuils de T°C),
  - o Déclenchement des mesures de prévention (fiches actions).

M. le Président présente alors dans le détail, le plan établi, en énumérant les différents chapitres qu'il contient.

Le Président,  
**SYGRAL**  
7 place de la Halle  
32120 SOLOMIAC  
05.32.26.34.00 contact@sygral.fr  
Guy MANTOVANI

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240708-2024-24-DE

S'LO

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 JUILLET 2024

Date de la convocation

20 JUIN 2024

Objet de la délibération

**Approbation  
du plan de prévention  
« Fortes chaleurs »**

**FEUILLE 2/2**

Publication et notification

Le

**VOTE**

Membres en exercice : 33  
Délégués titulaires présents : 18  
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix  
délibérative : 3  
Délégués avec pouvoir de vote : 8

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT JUILLET

**Délégués présents :**

CA du Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ Patrick

C de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART Philippe

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de Mme AVARELLO)

CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. FRECHOU), M. BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : DULONG Christian (pouvoir de M. ALEM), GABRIEL Bruno (pouvoir de M. DUPOUX), POMIES Christian (pouvoir de M. LAFFONT)

CC des Deux Rives : DUPUY Jean (pouvoir de M. MEILHAN), BENVENUTO Raymond

CC Terres des Confluences : SAMAIN Hugues

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel, LATAPIE Gérard (pouvoir de M. DEPRINCE)

CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : BELLOC Alain, ESTANOVE Philippe

CC des Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)

**Secrétaire de séance :** M. BLANCQUART Philippe

M. le Président précise que ce document a recueilli un avis favorable du Comité social territorial (CST) suite à sa saisine lors de sa session du 24/06/2024.

Ouïe l'exposé et après échange de vues, le Comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ Approuve le plan « fortes chaleurs » présenté ;
- 2°/ Approuve les différentes modalités et mesures de préventions proposées y compris l'adaptation, si nécessaire, des cycles de travail des agents en fonction des différents niveaux d'alertes ;
- 3°/ Charge M. le Président de son application.

Fait et délibéré le 08/07/2024.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

**SYGRAL**

7 place de la halle  
32220 SOLOMAC

Guy MANTOVANI

